

Avec son aimable autorisation ; Merci de respecter les droits d'auteur.

## Le manoir des évêques de Bayeux à DOUVRES<sup>1</sup>

L'agglomération de Douvres se situe à environ 23 kilomètres à l'est de Bayeux, la métropole épiscopale (Pl.). Nous sommes ici sur les franges septentrionales d'un plateau calcaire issu des formations du Jurassique moyen, qui culmine à 19 mètres au-dessus du niveau de la mer. La surface à peine ondulée n'est entaillée que par un seul ruisseau, la Douvette, dont la source résurgente se situe dans l'enclos de la résidence épiscopale.

L'enclos du manoir qui a perduré jusqu'à nos jours, à l'ouest de l'église Saint-Rémi a conservé deux bâtiments en élévation et les vestiges très arasés d'un troisième. La dénomination du lieu-dit, « la Baronnie » pérennise le statut du complexe chef-lieu de seigneurie.

L'étude qui suit n'a pu être menée qu'en sollicitant les sources les plus variées aussi bien par leur nature que par leur période de production : actes épiscopaux médiévaux<sup>2</sup>, baux de location et travaux des érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, acte de mise en vente en 1790<sup>4</sup>, cadastre de 1811<sup>5</sup> et gravures<sup>6</sup>.

La Baronnie a souvent fait l'objet d'évocations rapides<sup>7</sup> et récemment de travaux plus poussés d'analyse architecturale<sup>8</sup>. Des fouilles archéologiques permettraient de mieux connaître les dispositifs de ce manoir médiéval et le témoignage du chanoine Béziers au XVIII<sup>e</sup> siècle, rapporté aux ondulations du sol de l'enclos, justifierait de telles interventions<sup>9</sup>. Le site est aujourd'hui classé MH et propriété de la commune.

### 1- LES CONTEXTES DE L'INSTALLATION

#### 1-1 Un site d'occupation ancienne

Il existe sans doute entre la région de Douvres et les évêques de Bayeux des liens très anciens affirmés de façon péremptoire par les érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle et mal élucidés par l'archéologie. Au Bas-Empire, cette zone traversée d'est en ouest par une ancienne voie de circulation, fait partie d'une structure de défense, l'*Otlinga Saxonia*, créée dans le Bessin à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Les troupes saxonnes qui stationnaient là auraient été évangélisés par l'évêque de Bayeux, Regnobert<sup>10</sup>. Celui-ci aurait également fondé près de Douvres une chapelle dédiée à la Vierge en l'honneur d'une statue qui venait d'y être découverte, puis laissé ses biens à son Église de Bayeux<sup>11</sup>.

#### 1-2 Les origines du domaine

La tradition transmise par J. Hermant mérite d'être critiquée. Alors qu'il prétend s'appuyer sur les écrits de Robert Cenalis, érudit évêque d'Avranches, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, celui-ci ne mentionne que rapidement les constructions nouvelles entreprises par Regnobert (églises, palais épiscopal et chapelles) sans jamais citer Douvres<sup>12</sup>. Enfin, la *vita* de Regnobert, restituée par J. Lair, signale bien une

<sup>1</sup>. Calvados. Chef-lieu de canton.

<sup>2</sup>. V. Bourienne, *Antiquus cartularius ecclesie baiocensis ou Livre Noir du chapitre*, Paris-Rouen, A. Picard et fils-A. Lestringant, 1902-1903. É. Anquetil, *Le Livre Rouge de l'évêché de Bayeux. Manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle*, Bayeux, Société des Sciences Arts et Belles-Lettres, 1908-1911.

<sup>3</sup>. Arch. dép. Calvados, G 24 fo 51-54, bail de la location en 1764 et G 15. M. Béziers, *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, éd. Société de l'Histoire de Normandie, 1894-1896, III, p. 279-280. J. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux. Première partie comprenant l'histoire des évêques avec celle des Saints, des doyens et des hommes illustres de l'Église cathédrale du diocèse*, Caen, Doublet, 1705.

<sup>4</sup>. Arch. dép. Calvados, 1 Q3 40, Mise en vente des biens nationaux en 1790.

<sup>5</sup>. Arch. dép. Calvados, Cadastre de 1811, éch.1/2500.

<sup>6</sup>. A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, 1869, p. 159.

<sup>7</sup>. Abbé J. Marie, *Histoire de Douvres-la-Délivrande depuis les origines jusqu'en 1850*, 1987. E. de Laheudrie, *Bayeux, capitale du Bessin*, Bayeux, Colas, 1945.

<sup>8</sup>. E. Impey, *Rapport de prospection thématique sur l'architecture seigneuriale en Normandie (1050-1350)*, SRA, DRAC Caen, 1993.

<sup>9</sup>. « ... le vieux château des barons de Douvres, dont l'enclos est tout rempli de souterrains et d'aqueducs... », M. Béziers, *ibidem*, p. 279-280. En 1764, l'enclos de la baronnie est loué à un fermier et l'évêque se réserve une chambre au-dessus de la cuisine, Arch. dép. Calvados, G 24 fo. 51-54.

<sup>10</sup>. F. Delacampagne, *Carte archéologique de la Gaule. Le Calvados (14)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1990.

<sup>11</sup>. J. Hermant, *ibidem*, p. 13.

<sup>12</sup>. Robert Cenalis, *Historia Gallica*, Paris, 1557.

donation de Regnobert à l'Église de Bayeux, mais sans plus de précisions<sup>13</sup>. Rien ne permet donc de confirmer cet épisode de la vie de saint Regnobert qui pourrait être d'invention récente.

Une autre tradition veut que l'évêque, Richard de Douvres (1107-1133), ait donné à son Église un bien issu de son patrimoine familial, la baronnie de Douvres<sup>14</sup>. Si cette tradition frôle la réalité, elle est à nuancer par des textes précis qui permettent de suivre, dans une certaine mesure, la constitution progressive de la baronnie de Douvres. Dès 1035-1037, le temporel de l'Église de Bayeux comprend des alleux à Douvres (*alloders in Duvero*) cités dans le recensement ordonné par l'évêque Hugues d'Ivry<sup>15</sup>. L'origine de ces biens est inconnue, et il paraît impossible de déterminer s'il s'agit d'acquisitions de l'évêque Hugues ou de biens plus anciens.

En 1089, Robert Courte-Heuse confirme les donations faites à l'Église de Bayeux du temps de son père, Guillaume le Conquérant ; il y ajoute des maisons et des revenus. Parmi les biens confirmés figure tout ce que Samson tenait du duc Robert<sup>16</sup>. Ce Samson doit être identifié comme étant Samson de Douvres, qui une fois veuf devint clerc de la chapelle de Guillaume le Conquérant, trésorier de l'Église de Bayeux puis évêque de Winchester en 1096. Un de ses fils, Richard, devint évêque de Bayeux en 1107<sup>17</sup>.

Enfin, en 1133, un des jureurs du compte rendu de l'enquête sur les fiefs de l'évêché de Bayeux, ordonnée par Henri 1er après la mort de l'évêque Richard de Douvres, est un nommé Geoffroy de Douvres, cité en même temps que Roger de la Ferrière-Hareng, Osmond, *bedel* de Neuilly et Godefroy de Bayeux. Ces quatre hommes sont considérés chacun comme des administrateurs d'une partie du domaine de l'Église de Bayeux<sup>18</sup>. Si un officier est spécialement chargé de l'administration des biens de Douvres, c'est que le domaine est largement constitué dès 1133, au moment de la mort de l'évêque Richard. Celui-ci n'a certainement pas donné à l'Église de Bayeux la baronnie de Douvres ; il a, tout au plus, complété par des donations un ensemble préexistant.

Aucun document ne permet d'affirmer que les évêques de Bayeux possédaient dès les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles une résidence à Douvres, mais rien n'interdit de l'envisager<sup>19</sup>.

#### 1-3 Localisation (Pl.)

Le manoir s'étend aux franges occidentales du village de Douvres, à environ 50 mètres à l'ouest de l'église dont il est séparé par une zone d'habitat qui semble n'avoir jamais fait partie du complexe de la résidence. Il est cerné sur trois côtés, au nord, à l'ouest et au sud par des routes. La voie sud est réputée être une ancienne voie romaine ; il s'agit peut-être du chemin royal (*quemini domini Regis*) mentionné dans un acte d'échange de 1298, comme étant près du manoir<sup>20</sup>. Le terrain sur lequel le manoir a été édifié forme en son centre une cuvette longitudinale orientée nord-sud ; dans la partie sud se trouve une résurgence, la Cuve de Douvres, qui se prolonge vers le nord par un ruisseau, la Douvette.

#### 1-4 L'emprise du complexe (Pl.)

L'emprise du manoir annoncée pour la vente en 1790 et sur le cadastre de 1811, est d'environ 5 ha 50<sup>21</sup> et de plan rectangulaire. Cette superficie serait le résultat de l'agglomération au noyau initial de terrains achetés et échangés par les évêques Pierre de Benais (1276-1306) et Pierre de Lévis (1324-1330) à la fin du XIII<sup>e</sup> et début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Rien ne permet de penser que cet enclos possédait des structures de défense telles que fossés, tours ou porte fortifiée, il était entouré d'un simple mur.

Les sources manquent pour déterminer la part et la disposition des espaces bâtis et non bâtis (cours,

---

<sup>13</sup>. J. Lair, « Etudes sur les origines de l'évêché de Bayeux », Bibliothèque de l'École des Chartes, 23, 1862, p. 116. N. Gautier et M. Fixot, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. IX, Province ecclésiastique de Rouen (Lugdunensis secunda)*, IX, Paris, De Boccard, 1997, p. 45.

<sup>14</sup>. *Gallia Christiana*, XI, col. 361.

<sup>15</sup>. V. Bourienne, *Antiquus cartularius ecclesie baiocensis ou Livre Noir du chapitre*, Paris-Rouen, 1902-1903, I, p. 28.

<sup>16</sup>. V. Bourienne, *ibidem*, I, p. 6-8.

<sup>17</sup>. V. Bourienne, *Philippe de Harcourt*, Bayeux, Naert, 1930, p. 16.

<sup>18</sup>. H. Navel, « L'enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux », *BSAN*, XLII, 1934, p. 64-65.

<sup>19</sup>. Il ne semble pas qu'il faille suivre E. Impey lorsqu'il écrit que nous avons à Douvres un manoir séculier, propriété de la famille de Douvres, devenu résidence épiscopale après la donation de Richard, *Rapport de prospection sur l'architecture seigneuriale en Normandie*, SRA, DRAC Caen, 1993, p. 52. En effet, rien ne permet de préciser si le terrain sur lequel est édifiée la résidence fait partie ou non des possessions anciennes ou récentes de l'Église de Bayeux à Douvres.

<sup>20</sup>. É. Anquetil, *ibidem*, I, p. 259-260.

<sup>21</sup>. Arch. dép. Calvados, I Q3 40. Aujourd'hui des lotissements ont largement réduit la superficie de l'enclos dans sa moitié orientale.

<sup>22</sup>. En 1296, achat d'un jardin (*gardinum*) qui jouxte le jardin (*gardinum*) de l'évêque ; en 1298, achat d'une maison (*mesnage*) près du manoir et échange d'une maison (*domum*) de l'évêque contre celle de la veuve du gardien du manoir, située près du même manoir ; en 1325, achat d'une pièce de terre qui jouxte les murs du manoir, É. Anquetil, *ibidem*, I, p. 252, 240-242, 259-260, 376-377.

jardins) dans l'enclos. Pour ces derniers, on ne connaît qu'un jardin et un point d'eau aménagé<sup>23</sup>, prolongé par un ruisseau. Quant aux bâtiments, on en comptait au moins une quinzaine au XVIII<sup>e</sup> siècle (colombier et granges). Aujourd'hui il en subsiste deux et les maigres ruines d'un troisième, tous localisés au centre de la partie occidentale de l'enclos.

## 2- LES HOMMES ET LE MANOIR

### 2-1 Les hommes du manoir

Les actes concernant directement le manoir de Douvres sont peu nombreux et tous concentrés entre 1296 et 1340. La résidence de Douvres est toujours désignée par le terme manoir (*manerium*) et les six occurrences se réfèrent, à coup sûr, à la résidence, elle-même, et non au domaine. L'archevêque Eudes Rigaud passe la nuit au manoir de Douvres (*apud Dobram manerium domini episcopi*). En 1298, le gardien est désigné comme gardien du manoir (*custodi manerii*) et la maison achetée par l'évêque est localisée « empres le manoir audit monsr ». En 1340, l'acte de fondation de la chapellenie précise, *capella manerii episcopalis de Dobra*. Il n'existe qu'une seule attestation d'un séjour épiscopal à Douvres : en 1300, l'évêque Pierre de Benais signe à Douvres l'acte de fondation de la chapellenie du château de Neuilly<sup>24</sup>. Nous connaissons les trois séjours de l'archevêque Eudes Rigaud en 1250, 1256 et 1266<sup>25</sup>. Nous savons que le manoir possédait un gardien, mentionné en 1298<sup>26</sup>. Ce n'est qu'à partir de 1340, que deux chapelains sont nommés pour desservir, à tour de rôle, la chapelle du manoir<sup>27</sup>.

Cette indigence des sources médiévales ne doit pas être considérée comme la preuve d'un désintérêt de la part des évêques de Bayeux. Les vestiges majestueux encore en place aujourd'hui attestent du contraire et permettent d'éviter une conclusion trop hâtive uniquement fondée sur ce que révèlent les sources écrites.

### 2-2 L'entrée et le plan d'ensemble (PI.)

Le pôle résidentiel occupe le quart sud-ouest de l'enclos. Il est accessible immédiatement depuis la porte d'entrée située à environ 70 mètres. Cette porte, ménagée dans la portion sud du mur occidental, possède deux passages : une entrée charrière et une entrée piétonne. L'arc supérieur présente des archivoltes en cintre surbaissé, soulignées de moulures pénétrantes dans les piédroits. La façade et le revers sont épaulés par de puissants contreforts. Les contreforts du revers sont sans doute d'installation récente alors que ceux de la face externe laissent à penser que les vestiges actuels devaient être intégrés à un bâtiment d'au moins un étage que nous ignorons. La datation d'un tel ensemble ne peut s'appuyer que sur des critères fragiles, d'ordre stylistique. L'absence de colonnettes pour recevoir les moulures et la pénétration de celles-ci dans les piédroits autorise à attribuer ce dispositif à la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Les dispositions de cette porterie ne sont pas sans rappeler celles de la façade du palais épiscopal à Bayeux, actuellement musée Baron Gérard. Des arcs surbaissés et moulurés masquent la partie supérieure de fenêtres, très en retrait, aux piédroits ornés de colonnettes qui semblent antérieures. La porte de ce même édifice est surmontée, elle aussi, d'un arc en plein cintre surbaissé mouluré pénétrant dans les piédroits. La datation des restaurations de l'ensemble bayeusain est traditionnellement attribuée à la fin du Moyen Âge sans plus de précisions et considérée comme l'oeuvre des évêques Zanon de Castiglione (1432-1459) ou Louis d'Harcourt (1460-1479)<sup>28</sup>. L'édification de la porterie de Douvres peut vraisemblablement être considérée comme contemporaine des travaux de restauration du palais épiscopal de Bayeux dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Mais il n'est pas possible d'affirmer qu'elle a été élevée à l'emplacement de l'entrée primitive.

Une fois franchie la porte, deux bâtiments et les ruines d'un troisième se dressent devant l'arrivant. Les deux premiers sont édifiés en enfilade sur deux alignements parallèles, orientés nord-sud. Le troisième édifice, en ruines, d'orientation est-ouest, est perpendiculaire aux deux précédents, et se développe à l'est du pignon nord du premier bâtiment. Ce troisième édifice est indiscutablement la chapelle alors que l'identification des deux autres est plus délicate à élucider.

### 2-3 La chapelle (PI.)

La chapelle, sous l'invocation de saint Symphorien, est attestée tardivement par les sources médiévales. En 1340, l'évêque Guillaume Bertrand (1338-1347) la dote de deux chapelains, et ce, en exécution des

<sup>23</sup>. Aujourd'hui, quand le niveau de l'eau est bas, les deux arches en plein cintre qui émergent du fond boueux sont peut-être les vestiges de canalisations ; observations personnelles et communication orale du président de l'Association des Amis de la Baronnie.

<sup>24</sup>. É. Anquetil, *ibidem*, I, p. 21.

<sup>25</sup>. Th. Bonnin, *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis*, Rouen, A. Le Brument, 1852, p. 93, 261 et 559.

<sup>26</sup>. É. Anquetil, *ibidem*, I, p. 259-260.

<sup>27</sup>. V. Bourienne, *Antiquus cartularius ecclesie baiocensis ou Livre Noir du chapitre*, Paris-Rouen, 1902-1903, I, p. 21-24.

<sup>28</sup>. E. de Laheudrie, *Bayeux, capitale du Bessin*, Bayeux, 1945, II, p. 66 et 93. A. de Caumont date ces dispositions de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, 1869, p. 218 ; cette datation paraît pour le moins trop haute.

volontés testamentaires de son prédécesseur, Guillaume de Beaujeu (1331-1337)<sup>29</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le chanoine Béziers témoigne « ... qu'il y avait une magnifique chapelle détachée dont les murs subsistent encore aujourd'hui. Le bout du chœur et les fenêtres, depuis le pignon jusqu'à la hauteur de l'autel sont remplis d'ouvrages d'un très bon goût... ». Il ajoute que la façade présente une porte en plein cintre surmontée d'une corniche<sup>30</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la destruction est bien avancée et les murs ne subsistent plus que sur une hauteur d'environ 2 m 50. La tradition rapporte que des éléments sculptés, issus de la chapelle, ont été transportés dans une propriété voisine, mais rien ne nous assure qu'ils en proviennent effectivement<sup>31</sup>.

Les vestiges actuels de la chapelle sont bien maigres. Il ne subsiste plus que les murs de la nef sur environ 2 mètres de haut et une dizaine de mètres de long. L'emprise du chœur n'est plus marquée que par des éboulis envahis par les ronces. Quelques enseignements peuvent être, malgré tout, tirés de ces piètres vestiges. La chapelle ne possédait qu'une nef d'environ 9 m 50 de large hors oeuvre, prolongée par un chœur de même largeur dont nous ne pouvons pas préciser si le chevet était plat ou à abside. Les murs de moins d'un mètre d'épaisseur sont élevés dans un bel appareil de moellons de calcaire. Les trois travées sont matérialisées sur la face externe par des contreforts peu saillants et sur la face intérieure par des supports moulurés en grande partie arrachés. L'état de délabrement de l'ensemble ne permet d'émettre que des hypothèses quant à la localisation de l'entrée de l'édifice. Elle aurait pu se tenir sur la façade ouest où il semble que nous ayons les vestiges d'un seuil ; cette localisation met l'entrée de la chapelle en relation directe avec les bâtiments plus à l'ouest et au sud. Une deuxième hypothèse est envisageable avec la présence, à l'extrémité ouest du mur nord, de ce qui paraît être un montant de porte, orné sur sa face intérieure d'une colonnette et de moulures verticales ; dans ce cas, l'entrée de la chapelle tournerait le dos aux bâtiments résidentiels. En l'absence de toute autre documentation, en particulier de celle que pourraient fournir des fouilles archéologiques, il n'est pas raisonnable de conclure de façon péremptoire.

La datation de la chapelle de Douvres se heurte à un ensemble d'obstacles difficilement surmontables : l'absence de sources médiévales, le témoignage très vague du chanoine Béziers et l'évanescence des vestiges architecturaux. L'attestation de 1340 peut difficilement être considérée comme un *terminus a quo*. Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont été proposés pour la construction de la chapelle<sup>32</sup>, mais rien n'empêche d'envisager une construction contemporaine de la chapelle d'une autre résidence des évêques de Bayeux au château de Neuilly-la-Forêt, et dont l'édification peut être datée de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette hypothèse laisse sans réponse la question de l'existence d'une chapelle antérieure.

#### 2-4 Deux bâtiments en élévation : état actuel (Pl. )

Dans leur état actuel les deux bâtiments sont le résultat de remaniements et de reconstructions qui ont commencé au Moyen Âge pour se terminer, vraisemblablement, au XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la dégradation et le désintérêt pour le complexe sont patents ; l'évêque de Bayeux ne dispose plus, à Douvres que d'une chambre et d'une cuisine<sup>33</sup>.

Le premier bâtiment, en venant de l'entrée, est d'une ampleur considérable<sup>34</sup>. C'est un grand édifice de plan rectangulaire, long de 28 mètres, large de 9 mètres et d'orientation, grossièrement nord-sud. Les murs ont été élevés dans un appareil médiocre de pierres calcaires irrégulières, alors que les contreforts, les arcs et les piédroits des ouvertures sont en bel appareil de moellons réguliers. Une reprise de maçonnerie, nettement visible au tiers supérieur sur les murs des trois faces de la partie nord, atteste d'un rehaussement de cette portion du bâtiment.

Les dispositions internes sont assez complexes. On compte trois niveaux principaux sur toute la longueur du bâtiment ; le troisième niveau est en partie sous les combles ; un vaste escalier de pierre permet d'accéder aux étages. La partie sud est élevée sur une cave semi-enterrée. Le rez-de-chaussée et le premier étage comptent quatre pièces. Les deux pièces centrales sont séparées par un mur très épais alors que les autres murs, plus minces, sont des cloisons élevées, en partie, avec des matériaux de réemploi dont quelques pierres sculptées d'étoiles et de moulures.

L'analyse des façades et des pignons laisse voir assez clairement la mise en place de structures

<sup>29</sup>. É. Anquetil, *ibidem*, I, p. 21-24.

<sup>30</sup>. M. Béziers, *ibidem*, III, p. 279-280.

<sup>31</sup>. Abbé J. Marie, *Histoire de Douvres-la-Délivrande depuis les origines jusqu'en 1850*, 1987, p.63.

<sup>32</sup>. E. Impey, *ibidem*, propose les environs de 1190 (p. 52), alors que J. Bertaux dans son courrier de proposition de classement de la baronnie en 1978, envisage le XIII<sup>e</sup> siècle (p. 6).

<sup>33</sup>. Arch. dép. Calvados, G 15, Baronnie de Douvres au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>34</sup>. 1 sur le plan, Pl. .

successives : fenêtres, contreforts, larmiers et conduits de cheminées<sup>35</sup>.

La façade orientale est épaulée de six contreforts à double ressaut ; chacune des cinq travées ainsi délimitée est dotée, au premier étage, d'une grande fenêtre rectangulaire à meneaux composés de quatre colonnettes adossées en croix. L'accès à la cave de la partie sud est ménagée sur cette façade.

Le pignon sud présente un important conduit de cheminée très saillant d'où jaillissent les corbeaux d'une cheminée à chacun des deux étages. L'existence d'un bâtiment disparu, dans le prolongement, est attestée par la présence d'un larmier de pierre. Deux portes superposées permettaient le passage de l'un à l'autre.

La façade ouest a conservé des dispositions plus hétéroclites, mais ses parements extérieurs et intérieurs ont conservé des vestiges d'importance. Elle est épaulée par quatre contreforts de même facture que ceux de la façade opposée. La partie sud possède les mêmes grandes fenêtres à meneaux mais on y observe cinq corbeaux sous les vestiges d'un larmier horizontal qui court sous le niveau des fenêtres. La partie nord est dotée d'une porte en hauteur et d'une fenêtre à remplage rayonnant au-dessus desquelles court un larmier associé à une colonnette sommée d'un chapiteau orné de feuillages se terminant en crochets, et terminée par un culot orné de feuillages. Sur la face interne on observe les traces d'une fenêtre identique, à droite du contrefort ; des traces de sièges dans les ébrasures sont également décelables. Une cheminée était aménagée entre les deux fenêtres. Si la redistribution horizontale l'a rendue caduque, on a cependant conservé l'arc supérieur de la hotte et le jambage droit. Ce dernier consiste en une tablette moulurée supportée par une colonnette au chapiteau en coussin. L'angle nord-ouest du bâtiment présente d'importantes traces de rubéfaction.

Le deuxième bâtiment, d'orientation nord-sud, est de plan rectangulaire<sup>36</sup> ; il est long de 19 mètres et large de 10 mètres. Deux facteurs, au moins, rendent la lecture de ce bâtiment particulièrement délicate : les maçonneries intérieures sont actuellement illisibles par l'enduit qui les recouvre à l'exception d'un retrait du mur dans sa partie supérieure ; en outre, le sol actuel, aussi bien intérieur qu'extérieur, semble bien plus élevé que le sol primitif.

Le pignon sud, plus large que le bâtiment qui lui est adossé, mesure 11 m 60 de large et 10 m 50 de haut. Il ne porte aucune trace d'un étage. Une grande cheminée occupait plus du tiers de la partie est du mur ; il en subsiste l'arc d'enjambement en anse de panier large de 3 m 40 et le conduit saillant du mur dans le bâtiment postérieur accolé au pignon. À l'ouest, une colonnette appliquée monte du sol jusqu'au tiers de la hauteur ; elle est surmontée par un chapiteau à crochets nervurés et prolongés par une saignée soigneusement ménagée dans la mur. Le style du chapiteau permet de le considérer comme contemporain de la colonnette du bâtiment voisin. Toute la surface de ce pignon présente des traces de rubéfaction semblables à celles qui sont constatées sur l'édifice qui le jouxte. Le dispositif que nous venons de décrire permet d'affirmer que nous sommes ici en présence de la face interne du pignon d'un bâtiment disparu ; pignon auquel un nouveau bâtiment a été adossé ultérieurement.

La façade orientale s'élève en retrait par rapport au pignon. Sa moitié gauche présente un appareil très remanié où sont mêlés des pierres de facture médiocre et de beaux moellons réguliers de calcaire. La partie droite est épaulée de deux contreforts et d'un contrefort en croix dans l'angle. On distingue encore une porte obturée à l'arc en plein cintre et une grande fenêtre rectangulaire qui semble de même facture que les grandes fenêtres du bâtiment précédent.

Le pignon nord possède une porte dans l'angle gauche et deux grandes fenêtres rectangulaires superposées ; malgré l'obturation, on y discerne les départs de meneaux. L'appareil du quart inférieur gauche de ce pignon tranche par sa qualité avec l'appareil médiocre que nous avons observé ailleurs ; il s'agit d'un bel appareil régulier de moellons soigneusement disposés en lits de pose réguliers aux joints minces.

La façade ouest présente dans sa partie centrale un corps légèrement avancé, élevé dans le même bel appareil qui vient d'être décrit ; une porte (?) obturée occupe la partie centrale. Au-dessus, à droite, on a inséré dans la maçonnerie une portion de motif décoratif à modillons. Aucun dispositif interne ne permet de compléter la description de cette structure. L'angle de cette façade avec le pignon nord était épaulé d'un puissant contrefort en croix. À gauche du corps en saillie s'ouvrent, une porte à l'arc en anse de panier surbaissé près de l'angle, et une petite fenêtre, vraisemblablement moderne. Des deux fenêtres à droite du corps en saillie, l'une, longue et étroite, est sans doute médiévale.

---

<sup>35</sup>. Pour plus de clarté, nous avons éliminé de cette description les structures qui étaient évidemment postérieures au Moyen Âge.

<sup>36</sup>. 2 sur le plan. Pl. .

## 2-5 Hypothèses sur les structures médiévales : *camera, aula*<sup>37</sup>

L'interprétation de ces deux bâtiments se fonde sur l'observation des reprises de maçonnerie et le style des éléments sculptés. Cependant les résultats ne pourront être considérés comme valides qu'après des analyses des mortiers qui affinaient la chronologie et des fouilles archéologiques qui confirmeraient ou infirmeraient certaines hypothèses pour lesquelles les indices architecturaux sont par trop infimes.

En l'état de la recherche on distingue trois étapes de travaux entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'édifice primitif est englobé dans le bâtiment actuel (1) dont il constitue un peu plus de la moitié nord. Cet édifice, long de 16 m 25 et large de 9 mètres, ne possède qu'une pièce par niveau. Le rez-de-chaussée est presque aveugle et accessible par une porte ménagée à l'extrémité nord du mur ouest<sup>38</sup>. L'absence de cheminée permet d'exclure toute fonction résidentielle ou de cuisine ; il pourrait tout au plus s'agir d'un cellier ou d'une cave. Le premier étage s'étend sur toute la longueur du bâtiment en une pièce unique et doit être accessible de l'extérieur par une porte située au-dessus de la porte du rez-de-chaussée. Cette grande pièce est éclairée par des fenêtres à remplage avec rosace largement ébrasées vers l'intérieur<sup>39</sup>. Elle est dotée d'une cheminée aménagée au milieu du mur ouest entre deux fenêtres ; les piédroits de cette cheminée sont ornés d'une colonnette au chapiteau en forme de coussin carré surmonté d'un tailloir carré et d'une tablette rectangulaire moulurés. E. Impey identifie ce bâtiment comme étant un *chamber-block (camera)*, le pôle semi-privé et privé de la résidence, distinct de la grande salle (*aula*) aux fonctions officielles et d'apparat. Il considère aussi que sa construction a pu intervenir aux environs de 1250.

Il paraît impossible au vu de cette seule description architecturale de déterminer si ce bâtiment, dans son état primitif, est la première résidence des évêques de Bayeux à Douvres. Cela semble peu vraisemblable si on prend en compte un certain nombre de facteurs tels que l'ancienneté de la présence épiscopale à Douvres, la proximité de la métropole et la personnalité des évêques de Bayeux depuis le début du XI<sup>e</sup> siècle.

Dans une deuxième étape, on a inséré sur la façade ouest des aménagements (larmier, colonnettes) destinés à recevoir un bâtiment qui lui est accolé sur un axe parallèle. L'époque de ces travaux peut être approximativement fixée par le style de la colonnette et de son chapiteau aux environs de 1300.

De ce nouveau bâtiment (2) il ne subsiste que le pignon nord, dont les dispositifs actuels (cheminée, colonnette) indiquent bien que nous sommes en présence de la face interne d'un bâtiment disparu. E. Impey identifie ce bâtiment disparu à un hall de plain-pied à deux bas-côtés. La colonnette et la saignée qui la prolonge seraient les vestiges des arcades du bas-côté et de leur liaison avec la charpente.

Les traces de rubéfaction sur le parement du pignon intérieur et l'angle nord-ouest du bâtiment 2 laissent à penser qu'un incendie a détruit le hall et atteint le bâtiment voisin. Le hall n'a pas été reconstruit et un parti pris architectural nouveau a été mis en oeuvre.

Une nouvelle campagne d'aménagements modifie lourdement le bâtiment 1. Il est prolongé, vers le sud, de 10 m 50, ses murs latéraux sont rehaussés et épaulés de contreforts. La nouvelle structure comprend une cave semi-enterrée voûtée en anse de panier, accessible par une porte ménagée dans le nouveau pignon, une pièce par niveau, chacune étant dotée d'une cheminée dont le puissant conduit fait saillie sur le pignon. Ces pièces sont éclairées par de grandes fenêtres à meneaux composés de quatre colonnettes accolées surmontées de chapiteaux à crochets nervurés. Des fenêtres semblables sont percées dans les parties les plus anciennes du bâtiment en particulier dans le pignon sud. Il se pourrait qu'une galerie ou une passerelle en charpente ait été édifée le long de tout ou partie de la façade ouest du bâtiment ; cette hypothèse est suggérée par la présence de six corbeaux de pierre et d'un larmier.

Un bâtiment plus bas est accolé au nouveau pignon sud ; l'absence de traces d'arrachage laisse à penser qu'il s'agissait sans doute d'un bâtiment à pans de bois qui communiquait avec la structure à laquelle il était accolé.

Ces travaux, qui ont pu intervenir vers 1360, créent un bâtiment divisé en deux pièces par niveau, en effet le mur-pignon du bâtiment antérieur a été conservé. On peut s'interroger sur la présence d'une cuisine près de la nouvelle grande salle.

Le pignon du hall est conservé ; on y adosse un nouveau bâtiment à deux niveaux puissamment épaulé

---

<sup>37</sup>. L'interprétation de ces bâtiments reprend les conclusions de E. Impey, *ibidem*, p. 54-57 complétées par des observations personnelles. Les plans et élévations qui figurent sur les planches sont extraits du dossier constitué par la Caisse des Monuments Historiques en 1978 et 1988.

<sup>38</sup>. Le seuil de cette porte est sous le niveau du sol actuel très rehaussé par des remblais.

<sup>39</sup>. Deux de ces fenêtres sont bien discernables aujourd'hui dans le mur ouest à l'intérieur pour les deux et à l'extérieur pour l'une d'entre elles et ce malgré les obturations.

de contreforts et qui annexe peut-être les vestiges d'un édifice antérieur. On y perce de grandes fenêtres rectangulaires à meneaux. Étant donné les altérations postérieures (rehaussement du niveau du sol, suppression de l'étage supérieur, réaménagement de la partie sud, percement de nouvelles ouvertures), certains dispositifs manquent (cheminée) qui permettraient d'apprécier la vocation de ce bâtiment.

Les hypothèses qui viennent d'être avancées laissent sans réponse un certain nombre de questions. Il faut admettre l'existence de structures résidentielles antérieures à celles que nous venons de décrire ; le séjour d'Eudes Rigaud en 1250 l'atteste. On doit, dès lors, s'interroger sur la nature des entreprises mises en oeuvre vers cette même date. Dans quelle mesure ont-elles repris un schéma ancien ? Ou bien y eut-il restructuration totale suivant un parti pris nouveau ? Le hall édifié vers 1300 remplace-t-il un édifice de même nature plus modeste dans ses dimensions ou ses matériaux (bois ?) ? Ou assiste-on à l'adoption d'une formule architecturale qui n'existait pas dans le complexe ? Seules des fouilles archéologiques permettraient d'apprécier l'évolution de la mise en place des programmes architecturaux. Celles-ci éclairciraient également l'articulation entre la *camera* et l'*aula* et la structure complète du bâtiment 2.

Cela étant, on peut dès maintenant émettre quelques conclusions. Les grands travaux du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, à Douvres, sont contemporains de la vaste campagne de rénovation de la cathédrale de Bayeux. Il s'agit de la reprise des chantiers à partir du deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle (choeur, étage supérieur de la nef, croisillon nord du transept) ; chantiers qui vont se prolonger jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (chapelles latérales). Il faut noter également que la construction du hall (vers 1300), pourrait être l'oeuvre de l'évêque Pierre de Benais (1276-1306) qui s'est illustré par une volonté d'extension de l'enclos, en achetant, par trois fois, des terrains adjacents au manoir. Ces deux entreprises manifesterait une aspiration à magnifier le manoir de Douvres.

En ce qui concerne la disposition des trois bâtiments du pôle noble (*aula*, *camera*, chapelle), nous constatons une distribution presque identique à celle qui prévalait dans le château de Caen dès l'époque de Guillaume le Conquérant : la chapelle est élevée perpendiculairement à l'*aula* et à la *camera*, édifiées en enfilade sur deux axes parallèles et accolées par un angle<sup>40</sup>.

La non-reconstruction du hall au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle est l'indice d'une profonde mutation des codes architecturaux de l'aristocratie, alors que l'idéologie qui en sous-tendait l'édification (manifestation du pouvoir et de la puissance) reste immuable. Nous aurions ici, la preuve de la désaffection pour certains types de structures. A. Renoux a noté, qu'à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les *aulae* ducales en Normandie ne sont plus l'objet que de restaurations et on n'en construit pas de nouvelles<sup>41</sup>.

L'émergence du logis compact dans lequel se juxtaposent sous un même toit la *camera* et la grande salle sont peut-être à mettre en relation avec la création, dans les résidences aristocratiques, de bâtiments spécialisés à vocation judiciaire. Une telle tendance a été relevée à propos des résidences urbaines où un pôle judiciaire indépendant se développe à partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, réutilisant, dans certains cas, des structures anciennes du pôle noble, à la suite de l'adoption d'un nouveau logis<sup>42</sup>.

Les sources tant écrites que monumentales n'attestent pas d'importants travaux de restauration après 1450. Le logis tel qu'il avait été restructuré dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle reste globalement en l'état. Ce n'est qu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qu'une redistribution des espaces intérieurs est opérée, redistribution qui n'affecte pas l'enveloppe extérieure.

## CONCLUSION

Si les sources écrites, concernant le manoir de Douvres, sont indigentes, les vestiges encore en place permettent de le classer dans la catégorie des maisons plates dont l'enclos très vaste est dépourvu de structures de défense. Les dispositions des bâtiments à usage agricole (maison du fermier, granges, étables) sont largement inconnues. En revanche, nous pouvons affirmer que les édifices propres au séjour épiscopal étaient groupés dans un espace bien précis, non loin de la porte d'entrée.

Les vestiges monumentaux attestent d'au moins trois campagnes de travaux bien identifiables entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le tournant du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle. Il se pourrait cependant que le manoir primitif soit bien antérieur à ces manifestations. Nous devons sans doute considérer que ces travaux sont la preuve, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, de l'intérêt des évêques de Bayeux pour leur résidence de Douvres, et

<sup>40</sup>. M. de Bouïard, *Le château de Caen*, Caen, 1979, p. 63 et suiv.

<sup>41</sup>. A. Renoux, « Résidences et châteaux ducaux normands au XII<sup>e</sup> siècle. L'apport des sources comptables et des données archéologiques », M. Baylé dir., *L'architecture normande au Moyen Âge, Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle (1994)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1997, p. 201.

<sup>42</sup>. A. Renoux, « Palais épiscopaux des diocèses de Normandie, du Mans et d'Angers (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). État de la question », P. Bouet et F. Neveux dir., *Les évêques normands du XI<sup>e</sup> siècle, Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle (1993)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 179.



cela en l'absence de preuves écrites véritablement probantes.

La chronologie des constructions souffre indiscutablement de l'absence de confirmations archéologiques qui viendraient combler les lacunes évidentes. Cela étant, nous avons constaté l'intimité de la chapelle indépendante avec les bâtiments à vocation résidentielle. L'existence d'un complexe bipolaire primitif qui unirait un hall (*aula*) et une chambre (*camera*) ne peut être confirmée ; seule la *camera*, édifiée vers 1250, peut le laisser penser. Il se pourrait que le *hall* qui lui est accolé vers 1300, vienne en remplacement d'une structure antérieure non documentée. Après l'incendie du hall, vers 1350, celui-ci n'est pas reconstruit. On crée un logis compact en prolongeant la *camera* préexistante d'un module à peu près identique dans ces dispositions ; les grandes fenêtres rectangulaires à meneaux en font un logis largement ouvert sur l'extérieur.

L'exemple de Douvres fournit la preuve de la désaffection de l'aristocratie pour des structures anciennes qu'on ne reconstruit pas après un accident. Cette désaffection traduit sans doute une mutation dans l'appréhension de la valeur symbolique de l'architecture ; mais il faut également envisager une modification des pratiques de l'administration seigneuriale et, en particulier, des lieux où on rend la justice.